



---

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1990-1991

---

14 MAI 1991

---

ENTENTE ENTRE LE CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE  
ET LE PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA  
INSTITUANT  
UN COMITE MIXTE DE COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE (1)

---

## RESOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE COMITE MIXTE  
EN SA SIXIEME SESSION  
BRUXELLES, MAI 1991

---

---

(1) Voir Doc. Conseil 160 (1984-1985) — N° 1.  
Voir Doc. Conseil 47 (1985-1986) — N° 1.  
Voir Doc. Conseil 95 (1986-1987) — N° 1.  
Voir Doc. Conseil 42 (1988-1989) — N° 1.  
Voir Doc. Conseil 87 (1988-1989) — N° 1.

Le Comité mixte de coopération interparlementaire, réunissant le Parlement de la République et Canton du Jura et le Conseil de la Communauté française de Belgique, a tenu sa sixième session à Bruxelles, du 13 au 15 mai 1991.

1. A l'occasion de cette session, le Comité mixte a assuré le suivi de la résolution adoptée à Porrentruy en septembre 1989, d'une part en menant une réflexion sur les progrès de la recherche scientifique appliquée à l'agriculture et d'autre part en visitant divers services de la Faculté des sciences agronomiques de Gembloux. Il a, par ailleurs, constaté avec satisfaction que l'accord de coopération conclu en décembre 1988 entre les Exécutifs produit désormais ses effets.

2. Le Comité mixte a traité les thèmes de réflexion suivants :

— le contexte politique et institutionnel en Communauté française et au Jura;

— les services sociaux décentralisés en Communauté française et au Jura;

— le Sommet francophone et ses rapports avec l'AIPLF;

— l'adaptation des statuts du Comité mixte.

3. Le Comité mixte a entendu avec beaucoup d'intérêt l'exposé du Commissaire général aux relations internationales relatif à la préparation du Sommet de Chaillot.

Les deux délégations souhaitent, à cet égard, que la Confédération suisse participe pleinement au prochain Sommet francophone et que les Cantons de langue française y soient associés de façon la plus adéquate. Par ailleurs,

elles souhaitent l'adoption, tant par l'AIPLF que par les chefs d'Etat et de gouvernement, d'une Charte de la francophonie définissant mieux les compétences de l'Assemblée parlementaire de la francophonie par rapport au Sommet, à l'Agence et au CIS.

4. Les deux délégations sont convenues de poursuivre l'échange d'informations sur les services sociaux décentralisés et ont, notamment, pris acte de l'importance de la mise sur pied de centres de jour pour personnes âgées et d'un système de communication permettant d'être à l'écoute permanente des « isolés » de notre société.

5. Afin d'assurer la préparation et la continuité de ses travaux sur les plans politique et administratif, le Comité mixte a décidé de créer, en son sein, un sous-comité placé sous l'autorité de deux parlementaires de chacune des deux assemblées, assistés de deux directeurs des relations interparlementaires et, par conséquent, de remplacer l'article 4 des statuts le régissant par le texte suivant :

« Le Comité tient, alternativement, dans le Canton du Jura et dans la Communauté française de Belgique, au moins une session ordinaire tous les deux ans.

Il est convoqué à l'initiative conjointe des présidents des deux délégations. Le Comité est présidé par le chef de la délégation du pays hôte.

Un sous-comité, placé sous l'autorité des deux présidents, composé de deux parlementaires de chacune des assemblées, est chargé d'assurer la préparation et la continuité des travaux du Comité sur les plans politique et administratif. Il se réunit entre les sessions ordinaires du Comité. »

---

La délégation du Parlement de la République et Canton du Jura était composée de M. Marcel Frésard, président du Parlement de la République et Canton du Jura, Mme Gréty-Hoffmeyer, députée, Mme J. Leschot, députée, M. J. Crevoisier, député, Mme J. Heche, députée, M. J.-Cl. Montavon, vice-chancelier d'Etat, secrétaire du Comité mixte.

La délégation du Conseil de la Communauté française de Belgique était composée de Mme Antoinette Spaak, présidente du Conseil de la Communauté française, M. Léon Defosset, député, M. Denis D'Hondt, député, M. Willem Draps, député, M. André Antoine, député, M. André Lagasse, député, M. Christian Daubie, secrétaire général du Conseil de la Communauté française, M. Jean-François Vandewalle, directeur du service des relations interparlementaires du Conseil de la Communauté française, Mme Viviane Gérard, secrétaire du Comité mixte, Mme Jacqueline Berger, assistante.